

Saint-Nazaire, le 2 juin 2020

**Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer de Loire-Atlantique**

Thierry LATAPIE-BAYROO

Directeur

A l'attention du service eau environnement

10 boulevard Gaston Serpette

BP 53 606

44 036 NANTES Cedex 01

✉ Thomas BOISSEAU

✉ [boisseaut@sonadev.fr](mailto:boisseaut@sonadev.fr)

Assistante : Maryline ARTHUIS

☎ 06 62 96 05 30

Nos réf. : TB/MA/20.330

**OBJET : Zac de la Gagnerie du Boucha – St-Malo-de-Guersac**

☛ **Etat d'avancement – volet espèces protégées**

Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer,

Comme évoqué lors de notre entretien téléphonique avec vos services en date du 18 mai dernier, veuillez trouver ci-dessous un état d'avancement du volet espèces protégées sur la ZAC de la Gagnerie du Boucha, commune de Saint-Malo-de-Guersac.

Pour rappel, suite à l'avis favorable avec réserves rendu par le CSRPN en 2019, la note en réponse ci-jointe a été adressée à vos services le 22 octobre 2019. Il est notamment demandé d'intégrer dans le dossier de DUP les mesures compensatoires énoncées.

Un nouveau dossier de DUP va être déposé d'ici fin juin 2020 en intégrant ces mesures ainsi que d'autres compléments demandés par le PNR de Brière, les services de la Préfecture et la DDTM.

Le courrier en date du 15 janvier 2020 adressé à la Préfecture de Loire-Atlantique ci-joint décrit les modifications qui seront apportées. Les pièces techniques du dossier de DUP ont déjà été modifiées dans ce sens par notre équipe de maîtrise d'œuvre.

Comme évoqué lors de la réunion en présence de vos services en date du 22 novembre 2019, nous avons bien intégré que la DDTM souhaitait avoir des garanties permettant d'apprécier le degré de maîtrise des terrains supports de la compensation dans le secteur de la Brobançais. Le niveau de maîtrise attendu est soit la pleine propriété, soit une convention d'occupation d'une durée de 30 ans ou plus.

La commune s'est donc engagée à reprendre les négociations avec les propriétaires et à défaut d'accord, demander un conventionnement sur 30 ans sur les mesures de compensation associées au chemin de randonnées.

Tour Météor Bât. A1  
6, place Pierre Sémeard  
CS 60009  
44601 Saint-Nazaire Cedex

Tél : 02 40 22 96 90  
E-mail : [contact@sonadev.fr](mailto:contact@sonadev.fr)

A ce jour, le secteur de la Brobençais totalise 21 parcelles. Environ 50% du foncier est soit déjà propriété de la commune soit propriété d'une personne d'accord de vendre au prix. Monsieur Jean-Michel CRAND, anciennement Maire - adjoint à l'urbanisme et nouvellement Maire met la commune en ordre de marche pour relancer ces négociations qui sont situées en dehors du périmètre de la ZAC.

La ZAC de la Gagnerie du Boucha ayant fait l'objet de nombreux allers-retours sur les questions environnementales, notre marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le volet foncier et DUP était arrivé à échéance. Une récente consultation a permis de notifier cette semaine un nouveau marché avec le prestataire GEOFIT basé à Nantes.

Pour mieux accompagner cette nouvelle dynamique du projet, nous allons demander à GEOFIT d'étendre sa prestation d'expert foncier et de négocier pour le compte de la commune les acquisitions ou conventions d'occupation sur le secteur de la Brobançais. L'idée est bien de faire réaliser par un professionnel d'une seule traite l'ensemble des négociations du secteur et d'être en mesure de réaliser les mesures compensatoires en parallèle de l'instruction de la DUP.

Comme vous pouvez le constater, tout est aujourd'hui mis en œuvre pour intégrer dès à présent les prescriptions du CSRPN.

Nous restons à disposition pour toute information complémentaire à ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Directeur Général Délégué,  
Franck LEMARTINET



*Pièces jointes :*

- 20.008 - Courrier Complétude dossier DUP
- Note réponse reserves CSRPN\_SONADEV 22 10 2019

